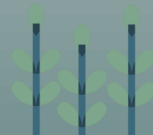




# Plan Pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon

## Déclaration d'intérêt général

### Pièce numéro 8





# Plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon

## Dossier de Déclaration d'Intérêt Général

### Pièce numéro 8

#### TABLE DES MATIERES

Liste des figures.....	3
Liste des tableaux.....	3
NOTA IMPORTANT SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	4
<b>CHAPITRE I - PREAMBULE.....</b>	<b>10</b>
1-1 Aspects réglementaires .....	10
1-2 - Mise en œuvre depuis 2007 des programmes d'entretien sur le bassin versant .....	11
1-3 - Validation du SAGE « Verdon » et mise en place du contrat rivière 2 .....	12
<b>CHAPITRE 2 - MEMOIRE JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL OU L'URGENCE DE L'OPERATION .....</b>	<b>15</b>
2-1 - Cadre Foncier de l'opération.....	15
2-1-1 - Le territoire .....	15
2-1-2 - Situation géographique.....	15
2-1-3 – Les communes concernées par les travaux sur le bassin versant.....	16
2-2 - Intérêt général des opérations : .....	19
2-2-1 - Contexte général.....	19
2-2-2 - Justification de l'Intérêt Général des Travaux : .....	21
2-2-3 - Durée de validité de la DIG : .....	23
<b>CHAPITRE 3 : MEMOIRE EXPLICATIF.....</b>	<b>23</b>
3-1 - Nature et objet des interventions : .....	23
3-2 - Les moyens techniques mis en œuvre .....	24
3-3 - Estimation des couts.....	24
3-4 - Financement des opérations.....	25
3-4-1 - Plan de financement prévisionnel .....	25

3-4-2 - Liste des catégories de personnes publiques ou privées, physiques ou morales, appelées à participer à ces dépenses .....	26
3-4-3 - Proportion des dépenses dont le pétitionnaire demande la prise en charge .....	26
3-4-4 - Critères retenus pour fixer les bases générales de répartition des dépenses prise en charge .....	26
3-4-5 - Eléments et modalités de calcul utilisés pour déterminer les montants des participations aux dépenses .....	27
3-5 - Plan de situation des biens et des activités concernés par l'opération .....	27
3-6 - Indication de l'organisme qui collectera les participations demandées aux personnes.....	27
3-7 - Modalités d'entretien et couts correspondants.....	27
<b>CHAPITRE 4 CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION .....</b>	<b>27</b>

## LISTE DES FIGURES

FIGURE N°1 : BASSIN VERSANT DU VERDON ET SON RESEAU HYDROGRAPHIQUE	13
--	----

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°1 : MAITRES D'OUVRAGES POUR L'ANNEE 2017	5
TABLEAU N°2 : MAITRES D'OUVRAGES SUR LE BASSIN VERSANT DU VERDON SUR L'ANCIENNE DIG	12
TABLEAU N°3 : LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LES PROGRAMMATIONS	16
TABLEAU N°4 : MAITRES D'OUVRAGES SUR LE BASSIN VERSANT DU VERDON	20
TABLEAU N°5 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE SUR LE BAS VERDON PAR INTERCOMMUNALITE	24
TABLEAU N°6 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE SUR LE SOUS BASSIN ARTUBY/JABRON PAR INTERCOMMUNALITE	25
TABLEAU N°7 : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE SUR LE HAUT ET MOYEN VERDON PAR INTERCOMMUNALITE	25
TABLEAU N°8 : ESTIMATIF FINANCIERS DES 5 ANNEES DE TRAVAUX SIVU 2017 – 2021	29
TABLEAU N°9 : ESTIMATIF FINANCIERS DES 5 ANNEES DE TRAVAUX A ENTREPRISE POUR LE SIVU 2017 – 2021	32
TABLEAU N°10 : ESTIMATIF FINANCIERS DES 5 ANNEES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN SOUS BASSIN ARTUBY / JABRON 2017 – 2021	33
TABLEAU N°11 : ESTIMATIF FINANCIERS DES 5 ANNEES DE TRAVAUX DE RESTAURATION SOUS BASSIN ARTUBY / JABRON 2017 – 2021	38
TABLEAU N°12 : ESTIMATIF FINANCIERS DES 5 ANNEES DE TRAVAUX PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON 2017 - 2021	39

## NOTA IMPORTANT SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE

La demande de renouvellement de la DIG et de l'autorisation pour les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin intervient dans un contexte très particulier qui a rendu difficile le montage du dossier.

En effet **en lien avec les différentes modifications en cours et à venir au niveau de l'organisation des compétences (arrivée de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018), il était impossible d'identifier un maître d'ouvrage pour la durée de la DIG.**

Les travaux de restauration et d'entretien font partie intégrante de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), nouvelle compétence issue de la loi MAPTAM de 2014 qui sera attribuée aux intercommunalités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une démarche est actuellement en cours sur le bassin versant du Verdon, portée par le PNR Verdon, afin de définir en concertation avec les différentes intercommunalités concernées par le bassin versant du Verdon une organisation par rapport à la compétence GEMAPI :

- Compétence assurée par les intercommunalités
- Compétence déléguée ou transférée à un syndicat mixte, ce syndicat pouvant être le syndicat mixte du PNR Verdon une fois que celui-ci couvrira le bassin versant du Verdon (démarche d'extension de son périmètre en cours)

**Afin de minimiser la période sans DIG (la précédente DIG se terminant début janvier 2017), il a été choisi de déposer la demande de renouvellement au plus vite, sans attendre les décisions sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la compétence GEMAPI.**

- Le dossier de DIG et le dossier d'étude d'impact sont présentés à l'échelle du bassin versant.
- **Les dossiers d'autorisation et d'étude d'incidence Natura 2000 sont présentés par sous bassin versant :**
  - o Un dossier pour le haut et moyen Verdon
  - o Un dossier pour le bassin Artuby Jabron
  - o Un dossier pour le bas Verdon

**Les dossiers regroupent plusieurs maîtres d'ouvrage : le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon ou le SIVU d'entretien des berges du Verdon, maître d'ouvrage principal pour le sous bassin, et quelques communes isolées ne faisant pas encore partie du syndicat (démarche d'adhésion en cours) ou du SIVU.** En effet ces communes font partie d'une intercommunalité qui n'a pas la compétence, et ne font pas encore partie du syndicat mixte qui ne peut donc pas porter les travaux, mais il était très difficile de présenter un dossier d'autorisation et un dossier d'incidence par commune, sans la logique de bassin.

**Quand l'organisation pour la mise en œuvre des plans d'entretien dans le cadre de la compétence GEMAPI sera validée, un arrêté modificatif sera sollicité afin d'actualiser les maîtres d'ouvrage.**

A l'heure actuelle, les maîtres d'ouvrage sont donc les suivants :

**Tableau n°1 : Maîtres d'ouvrages pour l'année 2017**

Commune	EPCI Titulaire de la compétence au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Secteurs faisant l'objet d'une programmation de travaux	Pas de travaux programmés, interventions possibles hors programmation (suite à évènement exceptionnel....)  <u>Partie du territoire communal incluse dans le bassin versant du Verdon uniquement</u>	Maître d'ouvrage 2017  (Evolutions à prévoir en 2018 liées à la mise en place de la compétence GEMAPI)
Allemagne-en-Provence	<b>DLVA</b>  <b>Durance Lubéron Verdon Agglomération</b>	Colostre	Torrents et ravins de la commune	<b>Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon</b>  <b>Dossier « bas Verdon »</b>
Esparron-de-Verdon		Verdon	Torrents et ravins de la commune	
Gréoux-les-Bains		Verdon	Torrents et ravins de la commune	
Montagnac-Montpezat			Torrents et ravins de la commune	
Puimoisson		Auvestre	Torrents et ravins de la commune	
Quinson		Verdon	Torrents et ravins de la commune	
Riez		Colostre	Torrents et ravins de la commune	
Roumoules		Colostre	Torrents et ravins de la commune	
Vinon-sur-Verdon		Verdon, Malaurie	Torrents et ravins de la commune	
Saint-Laurent-du-Verdon			Lac de Quinson, Torrents et ravins de la commune	
Saint-Martin-de-Brômes		Verdon, Colostre	Torrents et ravins de la commune	
Valensole			Torrents et ravins de la commune	
Brunet			Torrents et ravins de la commune	
Ginasservis	<b>CCPV</b> <b>Communauté</b>		Torrents et ravins de la commune	<b>Syndicat Mixte de Gestion du PNR</b>

La Verdrière	<b>de Communes Provence Verdon</b>		Torrents et ravins de la commune	<b>Verdon Dossier « bas Verdon »</b>	
Saint-Julien-le-Montagnier		Malaurie	Torrents et ravins de la commune		
Montmeyan		Beaurivé	Torrents et ravins de la commune	<b>Commune Dossier « bas Verdon »</b>	
Saint-Paul-les-Durance	<b>Métropole Aix Marseille Provence</b>	Verdon	Torrents et ravins de la commune		
Saint-Jurs	<b>PAA Provence Alpes Agglomération</b>	Colostre, Auvestre	Torrents et ravins de la commune	<b>Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon Dossier « bas Verdon »</b>	
Moustiers-Sainte-Marie		Maïre, lac de Sainte-Croix	Affluents, torrents et ravins de la commune	<b>SIVU d'entretien des berges du Verdon Dossier « haut et moyen Verdon »</b>	
Sainte-Croix-du-Verdon		Lac de Sainte-Croix	Torrents et ravins de la commune		
Trigance	<b>CCLGV Communauté de communes lacs et gorges du Verdon</b>	Jabron en aval du pont de Trigance, Verdon	Torrents et ravins de la commune	<b>Dossier « haut et moyen Verdon »</b>	
Artignosc			Lac de Quinson, torrents et ravins de la commune	<b>Communes Dossier « bas Verdon »</b>	
Vérignon			Torrents et ravins de la commune		
Baudinard			Lac de Sainte-Croix, lac de Quinson, torrents et ravins de la commune		
Les Salles-sur-Verdon			Lac de Sainte-Croix, torrents et ravins de la commune	<b>Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon Dossier « bas Verdon »</b>	
Moissac-Bellevue			Torrents et ravins de la commune		
Régusse		Beaurivé	Torrents et ravins de la commune		
Aiguines			Verdon, lac de Sainte-Croix, Torrents et ravins de la commune		
Trigance			Jabron (de la limite départementale (amont) jusqu'au pont	Affluents, torrents et ravins de la commune	<b>Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon</b>

		de Trigance)		<b>Dossier « Artuby Jabron »</b>
Brenon		Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Châteauvieux		Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune	
La Martre		Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Le Bourguet		Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Bauduen		Lac de Sainte-Croix	Torrents et ravins de la commune	<b>SIVU d'entretien des berges du Verdon</b>  <b>Dossier « haut et moyen Verdon »</b>
Allons	<b>CCAPV</b> <b>Communauté de communes Alpes Provence Verdon</b>	Ivoire, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Allos		Bouchier, Chadoulin, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Angles		Verdon lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Beauvezer		Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Castellane		Jabron, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Colmars-les-Alpes		Lance, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Demandolx			Affluents, torrents et ravins de la commune	
Lambruisse		Issole, Encure	Affluents, torrents et ravins de la commune	
La Mure-Argens		Ivoire, Issole, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
La Palud-sur-Verdon		Baou, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Peyroules		Jabron, Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Rougon		Baou, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	



Saint-André-les-Alpes		Issole, Verdon, lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Saint-Julien-du-Verdon		Riou, lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Thorame-Basse		Issole	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Thorame-Haute		Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Villars-Colmars		Chasse, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune	
La Garde		Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune	<b>Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon</b>
Soleilhas			Affluents, torrents et ravins de la commune	<b>Dossier « haut et moyen Verdon »</b>
Blieux			Affluents, torrents et ravins de la commune	
Vergons			Affluents, torrents et ravins de la commune	<b>Communes</b> <b>Dossier « haut et moyen Verdon »</b>
Bargème	<b>CAD</b> <b>Communauté d'agglomération dracénoise</b>	Bruyère	Affluents, torrents et ravins de la commune	<b>Syndicat Mixte de Gestion du PNR Verdon</b>
Comps		Jabron, Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune	<b>Dossier « Artuby Jabron »</b>
La Bastide		Bruyère	Affluents, torrents et ravins de la commune	
La Roque-Esclapon		Bruyère	Affluents, torrents et ravins de la commune	
Ampus			Torrents et ravins de la commune	
Bargemon			Torrents et ravins de la commune	
Châteaudouble			Torrents et ravins de la commune	
Montferrat			Torrents et ravins de la commune	<b>Communes</b>
Andon		<b>CAPG</b> <b>Communauté d'agglomération du pays de Grasse</b>	Lane	Affluents, torrents et ravins de la commune
Séranon	Lane		Affluents, torrents et ravins de la commune	
Valderoure	Lane		Affluents, torrents et ravins de la commune	
Caille			Affluents, torrents et ravins de la commune	
Saint-Auban			Affluents, torrents et ravins de la commune	

Seillans	<b>CCPF</b> <b>Communauté de communes du Pays de Fayence</b>		Affluents, torrents et ravins de la commune	
----------	---	--	--	--

#### **Procédure d'extension du syndicat mixte :**

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon porte et anime les démarches de gestion globale et concertée de l'eau sur le bassin versant du Verdon, c'est-à-dire sur un périmètre plus large que son périmètre statutaire (26 communes du bassin versant ne font pas partie du syndicat). Le syndicat mixte a été la structure porteuse de l'élaboration du SAGE Verdon, approuvé par arrêté inter préfectoral du 13 octobre 2014. En parallèle, il porte également l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de rivière du Verdon : accompagnement des projets au niveau technique et pour la recherche de financements.

En 2014, les élus du Parc naturel régional du Verdon ont donc pris la décision d'engager la démarche d'extension du périmètre de son syndicat, afin que celui-ci soit légitime pour poursuivre ses missions de structure gestionnaire du bassin versant, et que l'ensemble des collectivités concernées puisse participer à la gouvernance de la gestion du grand cycle de l'eau. Cette extension a nécessité une modification des statuts du syndicat mixte, avec création d'un second objet, à savoir la « gestion globale du grand cycle de l'eau ».

L'élaboration des nouveaux statuts a été conduite en 2014-2015 en concertation avec l'ensemble des collectivités concernées. Les nouveaux statuts ont été approuvés par le comité syndical du syndicat mixte le 10 juillet 2015, et entérinés par arrêté préfectoral du 8 juin 2016.

Aujourd'hui, l'adhésion à la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau » des communes, intercommunalités, et départements concernés par le bassin versant du Verdon est en cours. La validation du nouveau périmètre du syndicat fera l'objet d'une seconde modification des statuts.

En parallèle, une réflexion est en cours pour la mise en place de la compétence GEMAPI : une démarche de concertation entre toutes les intercommunalités du bassin versant doit permettre de définir les contours de la compétence, les moyens et ressources nécessaires, et de choisir une organisation. Si la solution du transfert ou de la délégation de compétence au syndicat mixte de gestion du PNR Verdon est choisie, il s'agirait alors d'un troisième objet du syndicat mixte, et les statuts feraient l'objet d'une nouvelle modification.

# CHAPITRE I - PREAMBULE

## 1-1 ASPECTS REGLEMENTAIRES

Le Code de l'Environnement définit le devoir d'entretien des cours d'eau dans les articles suivants :

### **L'article L.215-14 du Code de l'environnement :**

« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. »

Si le devoir des riverains n'est pas respecté, le Code de l'Environnement précise :

### **L'article L.215-16 du Code de l'Environnement:**

« Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier qui lui est faite par l'article L. 215-14, la commune, le groupement de communes ou le syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé dans laquelle sont rappelées les dispositions de l'article L. 435-5, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé. Le maire ou le président du groupement ou du syndicat compétent émet à l'encontre du propriétaire un titre de perception du montant correspondant aux travaux exécutés. Il est procédé au recouvrement de cette somme au bénéfice de la commune, du groupement ou du syndicat compétent, comme en matière de créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine. »

### **L'article L.211-7 du code de l'Environnement :**

« Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les syndicats mixtes créés en application de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales sont habilités à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;**

3° L'approvisionnement en eau ;

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

6° La lutte contre la pollution ;

7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

8° **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;**

9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

#### **L'article L181-1 du Code de l'environnement :**

Sont soumis à autorisation environnementale les projets relevant d'au moins une des catégories suivantes :

« 1° Les installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au I de l'article L.214-3, y compris les prélèvements d'eau pour l'irrigation en faveur d'un organisme unique en application du 6° du II de l'article L.211-3 ;

« 2° Les installations classées pour la protection de l'environnement mentionnées à l'article L.512-1 ;

« 3° Les projets mentionnés au deuxième alinéa du II de l'article L122-1-1 lorsque l'autorité compétente mentionnée à cet alinéa est le représentant de l'Etat dans le département, ainsi que les projets mentionnés au troisième alinéa du II du même article.

« L'autorisation environnementale est régie par les dispositions du présent livre, ainsi que par les autres dispositions législatives dans les conditions fixées par le présent titre.

#### **1-2 - MISE EN ŒUVRE DEPUIS 2007 DES PROGRAMMES D'ENTRETIEN SUR LE BASSIN VERSANT**

Dans le cadre des études préalable au Schéma d'aménagement et Gestion des Eaux (SAGE), un programme d'entretien et de restauration a été élaboré sur l'ensemble du bassin versant du Verdon. Pour mettre en œuvre ce programme le Parc naturel régional a élaboré un dossier d'autorisation et de déclaration d'intérêt général en 2005, qui a abouti à la signature d'un arrêté inter préfectoral datant du 3 janvier 2007. Cet arrêté autorise quatre maîtres d'ouvrage à porter les travaux d'entretien et de restauration sur le bassin versant du Verdon.

- ❖ Sur la partie haut et moyen Verdon : c'est le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) d'entretien des berges du Verdon dont l'équipe est composée d'un technicien rivière et de 6 agents
- ❖ Sur le haut Var : c'est la communauté de communes Artuby Verdon (CCAV) qui est identifiée (anciennement le SIVOM Artuby Verdon). Elle fait appel à des prestataires privés via une commande publique.
- ❖ Sur la partie des Alpes-Maritimes : c'est le syndicat Intercommunal des 3 vallées (SI3V) qui est identifié. Il a réalisé une année de travaux mais n'a pas souhaité poursuivre la programmation pour des raisons financières. Il a fait appel à des prestataires privés via une commande publique.

- ❖ Sur le Bas Verdon : c'est le Parc naturel régional du Verdon qui a été identifié pour porter les travaux d'entretien car aucune structure intercommunale ne couvrait l'ensemble des communes concernées par les travaux. Le Parc fait appel à des prestataires privés via une commande publique.

Pour le Colostre : c'est le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence qui était identifié pour porter les travaux d'entretien jusqu'à fin 2014 via les brigades bleues, dans le cadre d'une autre autorisation / DIG. Depuis la réforme des collectivités (loi NOTRe), les compétences des conseils départementaux ont été recentrées. La programmation bas Verdon (2017/2021) a intégré le Colostre et ses affluents.

Par ailleurs le Parc naturel régional du Verdon mène une action pour le rétablissement des continuités piscicoles et sédimentaires du Colostre dans le cadre du contrat rivière 2.

Depuis 2007 les interventions de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Verdon ont été définies dans les programmations portées par les maîtres d'ouvrages :

**Tableau n°2 : Maîtres d'ouvrages sur le bassin versant du Verdon sur l'ancienne DIG**

Secteur d'intervention	Maîtres d'ouvrages jusqu'en 2016	Programmations antérieures	Programmation actuelle
Haut et moyen Verdon	SIVU d'entretien des berges du Verdon	1998 - 2002 2003 - 2007 2009 - 2013	2014 - 2021
Artuby Jabron	Com Com Artuby Verdon	2007 - 2011 2013 - 2017	2017-2021
Artuby Lane	SI3V	2008 - 2012	2017-2021
Bas Verdon	Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional	2009 - 2013	2014 - 2021
Colostre	CD 04	2011 - 2015	2014 - 2021

### 1-3 - VALIDATION DU SAGE « VERDON » ET MISE EN PLACE DU CONTRAT RIVIERE 2

Le SAGE Verdon a été validé par arrêté préfectoral du 13 octobre 2014 ; le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) définit des dispositions sur les programmes d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit du Verdon.

- Enjeu : « Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes ».
  - Objectif : « Mettre en œuvre une gestion de la ripisylve tenant compte des différents usages, et de la protection des milieux naturels et de la ressource piscicole »
    - 3 dispositions sont définies :
      - D29** - Définir et mettre en œuvre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant

**D30** - Pérenniser les missions des structures en charge de l'entretien de la ripisylve

**D31** - Assurer une coordination entre les différentes structures compétentes sur le bassin versant

Par ailleurs en 2008, les programmes d'entretien de la végétation rivulaire ont été inscrits dans un contrat rivière Verdon 2008 – 2014, ce qui a permis le financement des travaux

En 2014/2015 un appel à projet sur l'ensemble du bassin versant du Verdon a abouti à la réalisation d'un contrat rivière 2 (2016 – 2021). Ce dernier intègre les programmes de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire.

En accord avec les autres collectivités assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux à effectuer, le PNR a souhaité mettre en place un renouvellement de la DIG à l'échelle du bassin versant. Ainsi le renouvellement de de la DIG est reconduit sur la totalité du bassin versant du Verdon, soit 24 bassins versants (le Verdon étant délimité en 3 sous bassins versants) et trois départements concernés (Alpes-de-Haute-Provence, Var, Alpes Maritimes).

Les maîtres d'ouvrages se proposent ainsi d'effectuer en lieu et place des propriétaires riverains, les travaux d'entretien et de restauration de la végétation et des berges.

Pour ce faire, ces maîtres d'ouvrage sollicitent un renouvellement du dossier d'autorisation et de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur l'ensemble du bassin versant du Verdon. Ces travaux de restauration et d'entretien, conformément aux articles R214 – 6 et R214-99 du Code de l'Environnement sont soumis à autorisation et donc à étude d'impact.

Ces opérations déclarées d'intérêt général sont également régies par l'article R123-8 du Code de l'environnement qui prévoit de procéder à une seule enquête publique.

L'article L211-7 du Code de l'environnement permet aux collectivités publiques d'accéder aux propriétés privés riveraines des cours d'eau (notamment pour pallier les carences des propriétaires privés dans l'entretien des cours d'eau) ; de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics ; de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique.

Ces travaux sont également soumis à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration, en application de l'article L214 (L214-1 à L214-7) du Code de l'Environnement qui fixe la rubrique concernée par le projet.

Les dossiers relatifs aux demandes d'autorisation sont traités par sous bassin versant :

**Pièce n°1** : Un résumé non technique

Dossier d'autorisation par sous bassin versant :

**Pièce n°2** : Dossier haut et moyen Verdon

**Pièce n°3** : Dossier Artuby – Jabron

**Pièce n°4** : Dossier bas Verdon

Dossier Natura 2000 par sous bassin versant :

**Pièce n°5** : Dossier N2000 haut et moyen Verdon

**Pièce n°6** : Dossier N2000 Artuby – Jabron

**Pièce n°7** : Dossier N2000 bas Verdon

Dossier commun à l'échelle du bassin versant du Verdon

**Pièce n°8** : Un dossier de Déclaration d'Intérêt Général

**Pièce n°9** : Un dossier d'étude d'impact

**Pièce n°10** : Mention des textes règlementaires

# CHAPITRE 2 - MEMOIRE JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL OU L'URGENCE DE L'OPERATION

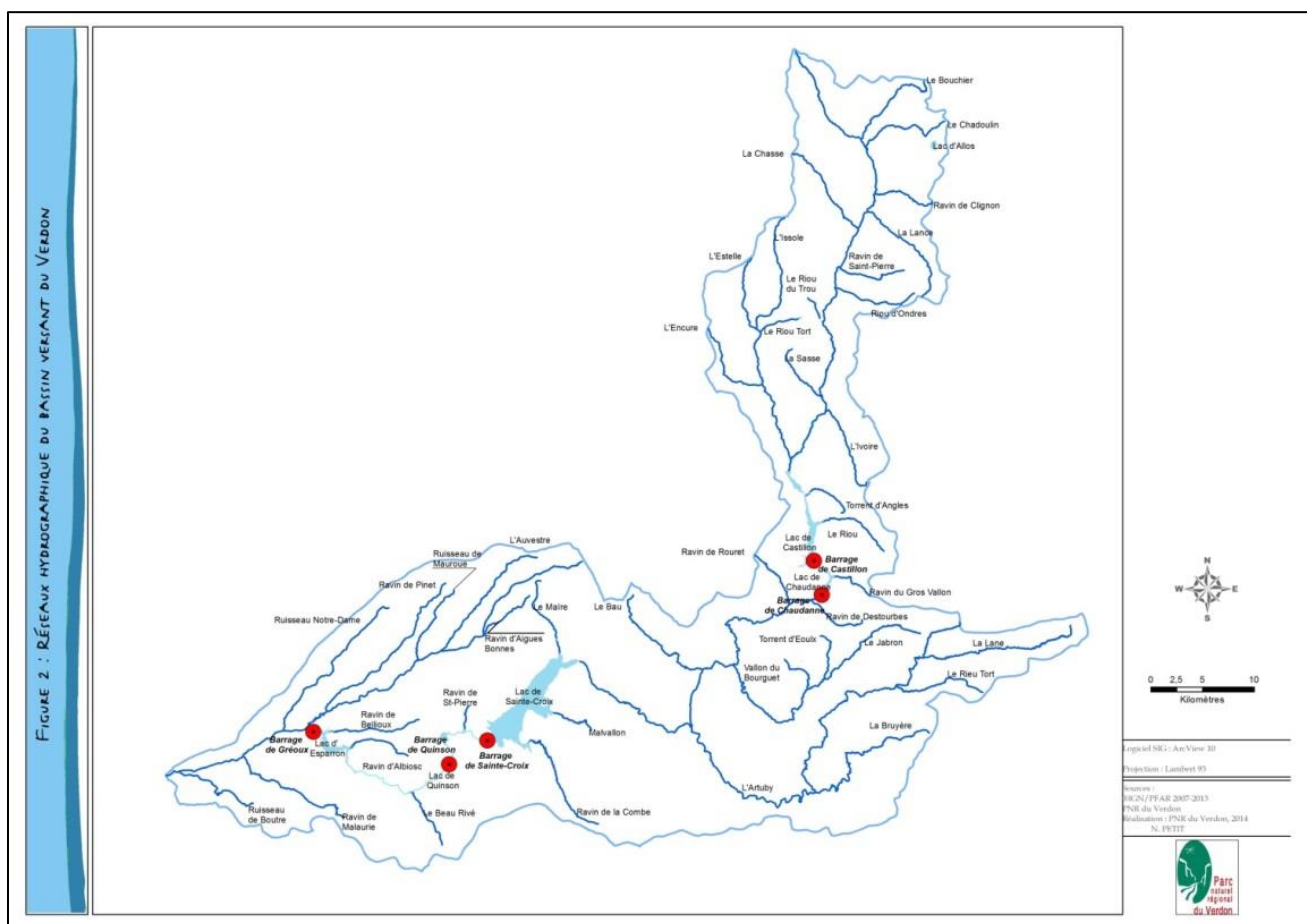
## 2-1 - CADRE FONCIER DE L'OPERATION

### 2-1-1 - LE TERRITOIRE

Les opérations projetées par les maîtres d'ouvrages concernent des cours d'eau non domaniaux. Les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

### 2-1-2 - SITUATION GEOGRAPHIQUE

Figure n°1 : Bassin versant du Verdon et son réseau hydrographique



Le bassin versant couvre 2289 km<sup>2</sup>. Il concerne 69 communes, sur 4 départements (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var).

Affluent de rive gauche de la Durance, le Verdon prend sa source à une altitude de 2 325 m sur les pentes de la Sestrière dans le massif des Trois Evêchés. La confluence avec la Durance s'effectue dans la retenue de Cadarache à 237 m d'altitude.



2-1-3 – LES COMMUNES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX SUR LE BASSIN VERSANT

**Tableau n°3 : Liste des communes concernées par les programmations**

	Commune	Travaux faisant l'objet d'une programmation	Interventions possibles hors programmation (suite à évènement exceptionnel....)  <u>Bassin versant du Verdon uniquement</u>
<b>Alpes de Haute-Provence</b>	Allemagne-en-Provence	Colostre	Torrents et ravins de la commune
	Allons	Ivoire, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Allos	Bouchier, Chadoulin, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Angles	Verdon, rives du lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Beauvezer	Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Blieux		Torrents et ravins de la commune
	Brunet		Torrents et ravins de la commune
	Castellane	Verdon, Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Colmars-les-Alpes	Verdon, Lance	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Demandolx	Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Esparron-de-Verdon	Verdon	Torrents et ravins de la commune
	Gréoux-les-Bains	Verdon	Torrents et ravins de la commune
	La Garde	Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune
	La Mure-Argens	Ivoire, Issole, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	La Palud-sur-Verdon	Verdon, Baou	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Lambruisse	Issole, Encure	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Montagnac-Montpezat		Torrents et ravins de la commune
	Moustiers-Sainte-Marie	Maire, rives du lac de Sainte-Croix	Affluents, torrents et ravins de la commune

	Peyroules	Jabron, Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Puimoisson	Auvestre	Torrents et ravins de la commune
	Quinson	Rives de la retenue d'Esparron	Torrents et ravins de la commune
	Riez	Colostre	Torrents et ravins de la commune
	Rougon	Verdon, Baou	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Roumoules	Colostre	Torrents et ravins de la commune
	Saint-André-les-Alpes	Verdon, Issole, rives du lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Sainte-Croix-du-Verdon	Rives du lac de Sainte-Croix	Torrents et ravins de la commune
	Saint-Julien-du-Verdon	Riou, rives du lac de Castillon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Saint-Jurs	Le Colostre, L'Auvestre	Torrents et ravins de la commune
	Saint-Laurent-du-Verdon		Lac Quinson, Torrents et ravins de la commune
	Saint-Martin-de-Brômes	Verdon, Colostre	Torrents et ravins de la commune
	Soleihas		Torrents et ravins de la commune
	Thorame-Basse	Issole	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Thorame-Haute	Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Valensole		Torrents et ravins de la commune
	Vergons	Torrent de Vergons	Torrents et ravins de la commune
	Villars-Colmars	Verdon, Chasse	Affluents, torrents et ravins de la commune
<b>Bouches du Rhône</b>	Saint-Paul-lès-Durance	Verdon	

Alpes Maritimes	Andon	Lane	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Caille		Affluents, torrents et ravins de la commune
	Saint-Auban		Affluents, torrents et ravins de la commune
	Séranon	Artuby, Rieu Tort	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Valderoure	Artuby, Lane	Affluents, torrents et ravins de la commune
Var	Aiguines		Verdon, rives du Lac de Sainte-Croix, torrents et ravins de la commune
	Ampus		Torrents et ravins de la commune
	Artignosc		Rives du lac de Quinson, torrents et ravins de la commune
	Bargème	Bruyère, Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Bargemon		Torrents et ravins de la commune
	La Bastide	Bruyère	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Baudinard		Lacs de Sainte-Croix et Quinson, torrents et ravins de la commune
	Bauduen	Rives du lac de Sainte-Croix	Torrents et ravins de la commune
	Le Bourguet	Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Brenon	Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Châteaudouble		Torrents et ravins de la commune
	Châteauvieux	Jabron	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Comps-sur-Artuby	Jabron, Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Ginasservis		Torrents et ravins de la commune
	La Martre	L'Artuby	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Moissac-Bellevue		Torrents et ravins de la commune

	Montferrat		Torrents et ravins de la commune
	Montmeyan	Beaurivé	Torrents et ravins de la commune
	Régusse	Beaurivé	Torrents et ravins de la commune
	La Roque Esclapon	Bruyère	Affluents, torrents et ravins de la commune
	Saint-Julien-le-Montagnier	Verdon, Malaurie	Torrents et ravins de la commune
	Les Salles-sur-Verdon		Lac de Saint-Croix, torrents et ravins de la commune
	Seillans		Torrents et ravins de la commune
	Trigance	Jabron, Verdon	Affluents, torrents et ravins de la commune
	La Verdière		Torrents et ravins de la commune
	Vérignon		Torrents et ravins de la commune
	Vinon-sur-Verdon	Verdon	Torrents et ravins de la commune

Soit au total 47 communes concernées par les programmations de travaux présentés dans le dossier de Déclaration d'Intérêt Général.

22 communes sont situées pour tout ou partie sur le bassin versant du Verdon mais n'ont pas de programmation définie. Le présent dossier intègre ces communes car des interventions non programmées pourront être nécessaires suite à des intempéries par exemple.

Les travaux sont prévus sur l'ensemble des cours d'eau sur lesquels des programmations ont été réalisées (rivières, torrents, ravins, adoux), situés sur le bassin versant du Verdon. Ce sont ainsi environ 642 km de cours d'eau qui sont concernés par des interventions programmées.

## 2-2 - INTERET GENERAL DES OPERATIONS :

### 2-2-1 - CONTEXTE GENERAL

La crue de l'année 1994 a engendré d'importants dégâts sur l'ensemble du bassin versant du Verdon. Ce constat a mis en évidence la nécessité de réaliser un entretien régulier du lit et

des berges du Verdon. Ainsi en 1995, le syndicat d'entretien des berges du Verdon a été créé et a réalisé des travaux d'urgence.

Dans le cadre des études préalables au Schéma d'aménagement et gestion des eaux (SAGE), un programme pluriannuel a été élaboré sur l'ensemble du bassin versant du Verdon (PNRV - 2003). Le Parc naturel régional du Verdon a élaboré en 2005 un dossier de Déclaration d'intérêt Général. Cette démarche a abouti à la signature le 3 janvier 2007 d'un arrêté interpréfectoral portant autorisation et déclaration d'intérêt général de la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire des cours d'eau du bassin versant du Verdon. Cet arrêté autorisait quatre maîtres d'ouvrage à porter les travaux pour le compte des propriétaires riverains. Les maîtres d'ouvrages sont identifiés dans le tableau suivant :

**Tableau n°4 : Maîtres d'ouvrages sur le bassin versant du Verdon**

Maître d'ouvrage	DIG	Programmations
SIVU	3 janvier 2007 au 3 janvier 2017	-2003/2007 -2009/2013 -2014/2021
CCAV		- 2007/2011 - 2012/2016
SI3V		- 2008/2012
PNRV		- 2009/2013 - 2014/2021

La déclaration d'intérêt général est valable 10 ans et se termine le 3 janvier 2017 sur le bassin versant du Verdon. Au vu des travaux déjà réalisés par les quatre maîtres d'ouvrage il est important de poursuivre et pérenniser la gestion de la ripisylve sur le bassin versant du Verdon.

Sur le haut bassin, la ripisylve du Verdon et de ses affluents, facilement exubérante, doit être gérée pour éviter la prolifération des essences à bois dur sur les berges et dans le lit. La crue de 2013 a montré de nombreux dysfonctionnements notamment sur la gestion des iscles qui se végétalisent et sur l'enrésinement des berges (à l'origine de formation d'embâcles). La poursuite des travaux d'entretien réalisés par le SIVU d'entretien des berges du Verdon apparaît indispensable.

Sur le moyen Verdon, le contrôle du régime hydrologique par les aménagements entraîne le développement très sensible d'une ripisylve mal contrôlée (disparition des petites et moyennes crues). La gestion de la ripisylve doit tenir compte des enjeux économiques et sécuritaires liés aux sports d'eau vive (gorges du Verdon), de la protection des milieux naturels et de la ressource halieutique. Le site de Carajuan est particulièrement important.

Sur le Jabron l'extrême variabilité du lit entraîne un très fort développement végétal et un boisement du lit souvent très important (en rapport avec les faibles niveaux d'eau la majeure partie du temps).

Cette fermeture de la ripisylve, caractéristique d'un régime provençal, après plusieurs années consécutives sans crues morphologiquement actives, peut être extrêmement préjudiciable lors des fortes crues, en limitant l'espace de mobilité nécessaire à la rivière ou en transférant cette mobilité sur des espaces nus, mis en valeur ou cultivés. La mise en place d'un système d'entretien d'un lit minimal permettra d'éviter la gestion dans la durée d'embâcles liés aux crues et de gérer les phénomènes d'érosion.

Sur le haut bassin de l'Artuby qui s'étend sur la partie des Alpes-Maritimes, les enjeux sécuritaires (risque inondation) et sur les usages sont moindres dans la mesure où le territoire est rural et peu habité. Toutefois l'implantation et la prolifération d'espèces invasives comme la Berce du Caucase (sur la Lane affluent rive gauche de l'Artuby) ainsi qu'un l'enrésinement des berges (embâcles) nécessitent des interventions ciblées et raisonnées réalisées de manières pérennes.

Sur le bas Verdon, le vieillissement de la ripisylve, consécutif à la suppression des petites crues, entraîne la création de nombreux embâcles et la réduction de la capacité du lit à cause du boisement progressif des atterrissements. Il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion de la ripisylve et des essartements et nettoyages du lit. Par ailleurs l'aménagement et/ou l'effacement des seuils du bas Verdon nécessite un suivi régulier du lit et des berges du bas Verdon (affouillement, érosion etc.). La zone de confluence (Verdon/Durance) constitue également une forte problématique. En effet, la rareté des crues morphogènes entraîne une fermeture progressive de la confluence par la végétation rivulaire. Toutefois d'importants enjeux écologiques sont présents (castor, avifaune etc.) et nécessitent une gestion spécifique.

Sur le Colostre, la ripisylve est en bonne état sur les parties amont et aval avec des galeries forestières bien représentées (strates herbacée, arbustive et arborescente) et un bon état des berges. La partie médiane (Roumoules à Allemagne-en Provence) est quant à elle dégradée d'un point de vue morphologique et biologique. En effet, l'entretien passé par le curage a entraîné un enfoncement prononcé du lit (jusqu'à 1m par endroit) et l'installation d'espèces invasives végétales (ailante, buddleia, robinier faux acacia etc.). Un projet de restauration hydromorphologique du Colostre est en cours sur la période du contrat rivière Verdon (2016\_2021). Ce projet vise à rehausser le lit du Colostre, et accentuer le reméandrage et favoriser la biodiversité des milieux aquatiques. Les interventions sur la ripisylve seront coordonnées avec ce projet.

### *2-2-2 - JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL DES TRAVAUX :*

Les interventions prévues sur le bassin versant du Verdon ont pour objectif de répondre aux attentes des acteurs locaux et aux enjeux tout en respectant les préconisations des documents d'orientation qui s'appliquent sur le territoire.

Les actions sont inscrites au contrat rivière 2 et répondent aux enjeux et objectifs suivants :

↳ La sécurité publique, avec des actions destinées à prévenir et diminuer les risques d'inondation et d'érosion en favorisant le retour à un fonctionnement plus naturel de l'hydrosystème. Cet enjeu se décline en 3 objectifs opérationnels :

- Favoriser ou freiner l'écoulement des crues.
- Éviter l'érosion du lit des berges / protéger les berges.
- Diminuer le risque d'apport et d'accumulation de bois mort.
- Limiter le risque sanitaire lié à la Berce du Caucase (bassin de l'Artuby)
- Limiter les atterrissements des bancs alluviaux en lit moyen pour restaurer la fonctionnalité de la rivière (lit moyen).

↳ Le patrimoine naturel, avec des interventions axées sur le maintien et la restauration des potentialités écologiques des cours d'eau et notamment des ripisylves et des annexes de la rivière. Les objectifs opérationnels sont :

- Maintenir ou améliorer la diversité des boisements.
- Préserver les habitats, la faune et la flore.
- Limiter la prolifération des espèces invasives animales et végétales.
- Préserver et restaurer les zones humides et les bras morts.
- Lutter contre les pollutions.

↳ Les usages liés à l'eau, avec des opérations de valorisation des rôles touristiques, sportifs et paysagers des rivières et de sensibilisation des usagers de l'eau, suivant les objectifs opérationnels :

- Valoriser la ripisylve et le cours d'eau en termes paysagers.
- Faciliter l'accès au cours d'eau pour les activités sportives et de loisirs.
- Concilier les usages (agricoles notamment) avec les enjeux écologiques.

Le Verdon est un cours d'eau atypique qui possède un régime naturel sur la partie amont, avec du transport solide, des fluctuations de débit importantes. Le régime est plus

artificialisé sur la partie médiane et aval (5 barrages hydroélectriques), avec un déficit sédimentaire à l'aval des ouvrages et des iscles qui se végétalisent.

L'entretien des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant du Verdon est essentielle pour assurer un bon fonctionnement des milieux et limiter les risques (inondations, érosions) et doit se faire à une échelle cohérente. Les interventions ne peuvent être prises en charge par les particuliers riverains de ces cours d'eau, d'où l'intérêt d'une prise en charge par une collectivité.

### 2-2-3 - DUREE DE VALIDITE DE LA DIG :

La DIG est demandée pour une durée de cinq ans renouvelables afin de permettre la mise en œuvre du programme de travaux 2017 – 2021.

Cette durée de 5 ans est fixée à l'article L.215-15 du Code de l'environnement qui indique que :

*« Lorsque les collectivités territoriales, leurs groupements ou les syndicats mixtes créés en application de l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales prennent en charge cet entretien groupé en application de l'article L.211-7 du présent code, l'enquête publique prévue pour la déclaration d'intérêt général est menée conjointement avec celle prévue à l'article L.214-4. La déclaration d'intérêt général a, dans ce cas, une durée de validité de cinq ans renouvelable. »*

## CHAPITRE 3 : MEMOIRE EXPLICATIF

### 3-1 - NATURE ET OBJET DES INTERVENTIONS :

Le descriptif des interventions est détaillé au chapitre 4 des pièces 2, 3 et 4 (autorisation sur l'eau)

Nous vous invitons à vous référer à ces explications. Sont notamment présentés :

- Contexte
- Enjeux et objectifs
- Priorité et niveau d'intervention
- Nature des travaux prévus
- Programmation de travaux
- Modalités de mise en œuvre des travaux

Le programme de travaux sera réexaminé tous les ans au regard des évènements hydrologiques qui pourrait survenir.



### 3-2 - LES MOYENS TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

Les interventions constituant les présents programmes seront effectuées différemment selon les maîtres d'ouvrage. En effet, sur le haut et moyen Verdon les travaux seront réalisés de manière combinée entre le travail réalisé par une équipe en régie (composée de six agents) et des entreprises spécialisées pour le gros œuvre (interventions sur des iscles par exemple). Sur le reste du bassin versant : haut Var et Alpes Maritimes et bas Verdon, les travaux seront effectués par des entreprises privées spécialisées dans ce type d'interventions et sensibilisées au respect des milieux naturels et leur fonctionnement. Des consultations publiques seront lancées par les différents maîtres d'ouvrage avant de désigner l'entreprise mandataire.

Les chantiers seront suivis par les techniciens rivière du syndicat mixte et du SIVU d'entretien des berges du Verdon.

L'organisation de la maîtrise d'ouvrage et les moyens mis en œuvre seront amenés à évoluer en lien avec la mise en place de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur le bassin versant du Verdon (voir nota sur la maîtrise d'ouvrage en début de document)

### 3-3 - ESTIMATION DES COUTS

Les tableaux ci-dessous récapitulent le montant en € TTC des 5 années de travaux prévues par sous bassin versant.

**Tableau n°5 : Programmation pluriannuelle sur le bas Verdon par intercommunalité**

Programme d'Entretien et de restauration du bas Verdon							
Travaux de restauration + entretien	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL TTC/ Interco	Moyenne annuelle/ Interco
CCLGV				2177		2177	435
CCPV		9000		19710	24600	53310	10662
DLVA	117780	103800	97798	64669	63528	447575	89515
Métropole AMP		1800			1800	3600	720
PAA	1200		18134			19334	3867
Montant des travaux	118980	114600	115932	86556	89928	525996	105199
Montant des travaux +10 % Intempéries + 5% divers	136827	131790	133322	99539	103417	604895	120979

**Tableau n°6 : Programmation pluriannuelle sur le sous bassin Artuby/Jabron par intercommunalité**

<b>Programme d'Entretien et de restauration du sous-bassin Artuby Jabron</b>							
<b>Travaux de restauration + entretien</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>TOTAL TTC / Interco</b>	<b>Moyenne annuelle/ Interco</b>
<b>CAD</b>	9768	26430	21373	38073	14720	110364	9768
<b>CAPG</b>	15708	4026	22704	53766	4026	100230	15708
<b>CCAPV</b>	594	17709	66	2226	5544	26139	594
<b>CCLGV</b>	2574	27147	58487	2946	29764	120918	2574
<b>Montant des travaux/an</b>	<b>28644</b>	<b>75312</b>	<b>102630</b>	<b>97011</b>	<b>54054</b>	<b>357651</b>	<b>28644</b>

**Tableau n°7 : Programmation pluriannuelle sur le haut et moyen Verdon par intercommunalité**

<b>Travaux de restauration + entretien</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>TOTAL TTC / Interco</b>	<b>Moyenne annuelle/ Interco</b>
<b>CCAPV</b>	261722	246173	259051	264984	256025	1287954	257591
<b>PAA</b>	15383	36357	24805	28777	29419	134742	26948
<b>CCLGV</b>	20255	8350	30184	7078	20436	86304	17261
<b>Total/an</b>	<b>297360</b>	<b>290880</b>	<b>314040</b>	<b>300840</b>	<b>305880</b>	<b>1509000</b>	<b>301800</b>

Liste des intercommunalités 2017 :

**CCLGV** : Communauté de communes Lac et Gorges du Verdon

**CCPV** : Communauté de communes Provence Verdon

**DLVA** : Communauté d'Agglomération de Durance-Luberon-Verdon

**Métropole AMP** : Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**PAA** : Communauté d'Agglomération Provence Alpes

**CAD** : Communauté d'Agglomération Dracénoise

**CAPG** : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

**CCAPV** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

### 3-4 - FINANCEMENT DES OPERATIONS

#### 3-4-1 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Les travaux présentés ici par les différents maîtres d'ouvrage sont inscrits au contrat rivière 2 « Verdon » et concerne les actions suivantes :

- ↳ Action : 2-2-2-01 Mise en œuvre des plans pluriannuels de restauration et d'entretien des ripisylves. PARTIE MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX

Le contrat intègre également les actions suivantes en lien avec les travaux d'entretien :

- ↳ Action 2-2-2-02 Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous bassins de l'Artuby et du Jabron et réalisation d'une nouvelle programmation 2017-2021. PARTIE ETUDE
- ↳ Action 2-2-2-03 Etude diagnostic des programmes de restauration et d'entretien de la ripisylve 2017 – 2021 sur le bassin du Verdon et réalisation d'une nouvelle programmation 2022 – 2026. PARTIE ETUDE
- ↳ Action 2-2-2-04 Renouvellement de déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre des plans de restauration et d'entretien des ripisylves sur le bassin versant du Verdon. DOSSIER REGLEMENTAIRE

Les partenaires qui se sont engagés à financer les travaux d'entretien dans le cadre du contrat rivière sont l'Agence de l'Eau, la Région, les départements, et EDF.

En ce concerne les travaux, les demandes de subventions seront établies annuellement.

#### *3-4-2 - LISTE DES CATEGORIES DE PERSONNES PUBLIQUES OU PRIVEES, PHYSIQUES OU MORALES, APPELEES A PARTICIPER A CES DEPENSES*

Les partenaires qui se sont engagés à financer les travaux d'entretien dans le cadre du contrat rivière sont l'Agence de l'Eau, la Région, les départements, et EDF.

En accord avec les collectivités membres, il n'est prévu aucune participation financière des propriétaires riverains privés aux travaux.

Les dépenses seront assumées par les seules collectivités membres des différents maîtres d'ouvrage.

#### *3-4-3 - PROPORTION DES DEPENSES DONT LE PETITIONNAIRE DEMANDE LA PRISE EN CHARGE* *Sans objet*

#### *3-4-4 - CRITERES RETENUS POUR FIXER LES BASES GENERALES DE REPARTITION DES DEPENSES* *PRISE EN CHARGE* *Sans objet*

*3-4-5 - ELEMENTS ET MODALITES DE CALCUL UTILISES POUR DETERMINER LES MONTANTS DES PARTICIPATIONS AUX DEPENSES*

*Sans objet*

**3-5 - PLAN DE SITUATION DES BIENS ET DES ACTIVITES CONCERNES PAR L'OPERATION**

*Sans objet*

**3-6 - INDICATION DE L'ORGANISME QUI COLLECTERA LES PARTICIPATIONS DEMANDEES AUX PERSONNES**

*Sans objet*

**3-7 - MODALITES D'ENTRETIEN ET COUTS CORRESPONDANTS**

Le présent projet concerne principalement des travaux d'entretien ou de restauration des boisements rivulaires et des lits.

Dans le cas des ouvrages à construire (protection en génie végétal, mise en place d'abreuvoir ou d'ouvrages de diversification des habitats aquatiques), leur entretien s'élève à 20% du montant des travaux pour une période de 20 ans. Les frais seront pris en charge par les propriétaires riverains.

## **CHAPITRE 4 CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION**

Les travaux ont été prévus sur 5 ans (2017 – 2021) couvrant la durée du Contrat rivière.

Les programmes de travaux prévus par année par sous bassin et par commune sont présentés ci-dessous

Les travaux seront principalement exécutés en période automne /hiver c'est-à-dire pendant la période de repos végétatif tout en tenant compte des cycles biologiques des espèces présentes.

Certaines opérations (type essartements, scarification, gestion des sédiments) pourront être menées en période estivale pour profiter des bas niveaux d'eau dans les rivières et limiter les impacts des chantiers.

Sur le secteur haut et moyen Verdon une équipe en régie intervient tout le long de l'année sur les cours d'eau. Le calendrier de travaux sera adapté et devra respecter les périodes d'interdiction de travaux au regard du classement piscicole

## PROGRAMMATION DE TRAVAUX HAUT ET MOYEN VERDON 2017 - 2021

Rivière	Secteur	Communes	Linéaire de berges (ml)	Restauration	Entretien	2017		2018		2019		2020		2021		Total de jours par secteur
						R	E	R	E	R	E	R	E			
<b>HAUT VERDON</b>																
Haut Verdon	HV1 1	Allos	3450	Non intervention	Surveillance											0
	HV1 2	Allos	2250		Entretien ponctuel							3				3
	HV2 1	Allos	4150	Non intervention	Surveillance											0
	HV2 2	Allos	1750		Entretien important					3						3
	HV3 1	Allos	1900	restauration de berges en GV	Entretien intensif	10	6						6			22
	HV3 2	Allos	1900		Entretien important				5						6	11
	HV3 3	Allos	3650		Entretien important		5			8					5	18
	HV4 1	Colmars	2050		Entretien intensif				5				5			10
	HV4 2	Colmars, Villars-Colmars, Beauvezer	4150		Entretien important				10				10			20
	HV4 3	beauvezer, Thorame Haute	5950		Entretien important				10				10			20
	HV5	Thorame Haute, Allons, La Mure-Argens	12450		Entretien ponctuel		3						3			6
HV6	Allons, La Mure-Argens, Saint-André-les Alpes	7700	restauration de berges en GV	Entretien important					10	4					14	
Bouchier	BO 1	Allos	9500	Non intervention	Surveillance											0
	BO 2	Allos	1650		Entretien intensif		6			6				6	18	
Chadoulin	CD 1	Allos	6300	Non intervention	Surveillance											0
	CD 2	Allos	1600		Entretien intensif		6			6				6	18	
Adoux d'Allos	AdAl	Allos	800		Entretien léger		4					4			8	
Torrent de Chaumie	Tchom	Colmars	2100		Entretien ponctuel		2					2			4	
Torrent de clot Charbonnier	Tclo	Colmars	1750		Entretien ponctuel							2			2	
Torrent de Clignon	TCLI	Colmars	2350		Entretien ponctuel							2			2	
Lance	LC1	Colmars	7550		Entretien ponctuel				3			4			7	
	LC2	Colmars	2500	Non intervention	Surveillance										0	
	LC3	Colmars	1200		Entretien intensif				5					5	10	
Torrent de la Chapelle	Tchap	Colmars	1550		Entretien ponctuel				1			1			2	
Torrent de Miegesole	Tmieg	Colmars	1450		Entretien ponctuel		2			1				2	5	
Chasse	CH1	Villars-Colmars	8450	Non intervention	Surveillance											0
	CH2	Villars-Colmars	2250		Entretien intensif				7				7		14	
Torrent de Chaussegros	Tchos	Beauvezer	2650		Entretien ponctuel							3			3	
Torrent de Notre Dame des Aubris	TND1	Beauvezer	4200		Entretien important				8					8	16	
	TND2	Beauvezer	1300		Entretien intensif				7					7	14	
Torrent de St-Pierre	TSP2	Beauvezer, Thorame Haute	900		Entretien ponctuel					2					2	

Adoux de Thorame Haute	Ad Thor	Thorame Haute	2000		Entretien léger				6						6	6
Riou d'Ondres	TRO	Thorame Haute	5650		Entretien localisé						3				3	3
Riou de Thorame-Haute	TRiT	Thorame Haute	2400		Entretien localisé		2				2			2	6	6
Ivoire	IV1	Allons	4950		Entretien important		8						8		16	27
	IV2	Allons	1250		Entretien important				6					5	11	
Torrent de Défens	Tdef 2	Allons	1350		Entretien léger								4		4	4
Ravin des Combes	Rcomb	Allons	3250		Entretien léger		4							4	8	8
Issole	IS1	Thorame-Basse	5250	Non intervention	Surveillance											112
	IS2	Thorame-Basse	5400		Entretien important		5				10			6	21	
	IS3	Thorame-Basse	3900		Entretien important		5				10			6	21	
	IS4	Thorame-Basse	5100		Entretien important				10				10		20	
	IS5	Thorame-Basse, Lambruisse, St-André-les-Alpes	5350		Entretien important				10					10	20	
	IS6	La Mure-Argens, St André-les-Alpes	3650		Entretien intensif		10				10			10	30	
Adoux de la Valette	AdV	Thorame-Basse	1200		Entretien léger										10	10
adoux de la Moutière	AdM	Thorame-Basse	1900		Entretien léger						10					
Adoux de la Bâtie	AdB	Thorame-Basse	2450		Entretien léger											
Estelle	ES	Thorame-Basse	2750		Entretien important		5						5		10	10
Riou Tort	TRT 2	Thorame-Basse	1650		Entretien léger						2				2	2
Torrent de Séoune	TSe2	Thorame-Basse	2250		Entretien ponctuel								2		2	2
Encure	EN2	Lambruisse	6700		Entretien important				10				6		16	16
Ravin des Prés	RavP	Lambruisse	1150		Entretien ponctuel						3				3	3
Torrent d'Angles	Tang	Angles	2200		Entretien important		4							4	8	8
Riou de Vergons	TRiV	St-Julien-du-Verdon	600		Entretien ponctuel						2				2	2
Berges du lac de Castillon		St-André, St-Julien-V, Castellane, Demandlox			Entretien important		10		10		10		10		10	50
<b>MOYEN VERDON</b>																
Moyen Verdon	MV7	Castellane	2050		Entretien important				10					10	20	139
	MV8 1	Castellane	2550		Entretien intensif		10				10			8	28	
	MV8 2	Castellane	3900		Entretien important		1		10		1		1	10	23	
	MV8 3	Castellane, Rougon	6550		Entretien important		10		1		1		10	1	23	
	MV8 4	Castellane, Rougon, trigance	2100		Entretien important		5		10		8		8	8	39	
	MV9	Rougon	3300		Entretien ponctuel		2				2			2	6	
	MV10	Rougon, La Palud-sur-Verdon	22150	Non intervention	Surveillance										0	
Torrent de la Fontaine	Tfont	Demandlox	1550		Entretien important						5				5	5
Torrent de Destourbes	Tdes	Castellane	1650		Entretien important		8						8		16	16
Recluse	Trec	Castellane	2150		Entretien intensif		6				8			6	20	20
Pesquier	Tpesq 1	Castellane	1200		Entretien léger						8				8	24
	TPesq2	Castellane	1300		Entretien intensif		8						8		16	
Rouret	Trou	Castellane	5300		Entretien important				10					5	15	15

Torrent de la Colle-Brayal	TCB	Castellane	1300		Entretien important		5				6			11	11	
Riou du Moulin de Soleil	RMS	Castellane, Trigance	2400		Entretien important					5				5	5	
Jabron	JAB1	Peyroules	7350		Entretien important		6				6			12	38	
	JAB3	Trigance	4850		Entretien important		8			10			8	26		
Artuby	ART	Peyroules	7350	Non intervention	Surveillance									0	0	
Baou	BA	La Palud-sur-verdon, Moustiers-St-Marie	10900		Entretien pontuel						6			6	6	
Adoux de Tuset	AdT	Rougon	450	Non intervention	Surveillance									0	0	
Torrent de Moustiers	TMou	Moustiers-st-Marie	9350		Entretien pontuel			10					10	20	20	
Torrent d'Embourgues	Temb1	Moustiers-st-Marie	3600	Non intervention	Surveillance									0	5	
	Temb2	Moustiers-st-Marie	2900		Entretien important						5			5		
Torrent de Vallonges	Tval	La Palud-sur-verdon, Moustiers-St-Marie	12650	Non intervention	Surveillance									0	0	
Maïre	MI	Moustiers-st-Marie	4200		Entretien important		5		10		10		10	5	40	40
Berges du lac de Sainte-Croix		Moustiers-st-Marie, St-Croix-sur-Verdon, Bauduen			Entretien important	5	4		6	5	5		5	5	35	35
		Linéaires de travaux	306800		Nombre de jours travaillés (Entretien/Restauration) par an	15	165	0	180	15	165	0	180	0	180	900
					Coût Total par an		180		180		180		180			



Tableau n°9 : Estimatif financiers des 5 années de travaux à entreprise pour le SIVU 2017 – 2021

COURS D'EAU	LIMITES	NATURE DES TRAVAUX	DETAIL DES TRAVAUX	2017	2018	2019	2020	2021
VERDON (Haut Verdon)	HV3 1	Du pont des Auches à la confluence avec le Chadoulin	Restauration de berges en GV	Réalisation d'un fascinage et lits de plançons (linéaire de 20 m) au droit des résidences du Verdon <u>Soutien mécanique</u> pour le battage des pieux et le retalutage (pelle)	15 000 (TTC)			
	HV3 3	Du Détroit à l'aval du Pont Haut	Restauration de la zone de divagation en amont du pont Haut	Recépage des iscles centrales (4500 + 2000 m <sup>2</sup> ) et essartement de l'isclé amont (4500 m <sup>2</sup> ) <u>Intervention mécanisée</u> pour broyage : broyeur forestier (3 j) <u>Intervention mécanisée</u> pour essartement : pelle (3 j)		3900		
			Gestion des iscles (entretien)	Recépage/essartement des iscles en amont du pont Haut <u>Intervention mécanisée</u> pour broyage : broyeur forestier (1 j)				2300
	HV4 1	Du Pont Haut à l'amont du Pont de la Buissière	Gestion des iscles (entretien)	Scarification de l'isclé de la Buissière <u>Intervention mécanisée</u> (couplée avec autres travaux) : pelle fleco (2 à 3 j)				3900
	HV 4 2	du pont de la Bussière à l'aval du pont de Villars Heyssier	Gestion des iscles (entretien)	Recépage/essartement des iscles au pont de Villars Heyssier <u>Intervention mécanisée</u> (couplée avec d'autres travaux) : broyeur forestier ou pelle (3 j)				compris dans HV41
			Gestion des embâcles post crue de Rioufleiran au pont de Villars, 1400 m	<u>Intervention mécanisée</u> pour évacuation embâcles (couplée avec d'autres travaux) : porteur forestier (3 à 4 j)	4700			4700
	HV 4 3	aval du pont de Villars Heyssier au pont du moulin	Gestion des iscles (entretien)	Recépage/essartement des iscles au pont d'Ondres <u>Intervention mécanisée</u> (couplée avec d'autres travaux) : broyeur forestier ou pelle (3 j)				compris dans HV41
			Gestion des embâcles post crue en amont du pont d'Ondres, 2500 m	<u>Intervention mécanisée</u> pour évacuation embâcles (couplée avec d'autres travaux) : porteur forestier (3 j)	compris dans HV42			compris dans HV42
	HV6	du pont d'Allos au lac de Castillon	Restauration de berges en GV	Réalisation de couches de branches à rejets <u>Soutien mécanique</u> pour le battage des pieux et le retalutage (pelle)			15 000 (TTC)	
			Gestion des iscles (entretien)	Recépage / essartement des iscles en amont de Méouilles <u>Intervention mécanisée</u> : broyeur forestier ou pelle (1 j)			2300	
Gestion des embâcles post crue en amont du pont de Méouilles (3800 m)			<u>Intervention mécanisée</u> pour évacuation embâcles : porteur forestier (2 j)		3100			3100
ISSOLE	IS4	de la Batie au pont de Lambruisse	Gestion des iscles (entretien)	Recépage/essartement en amont du pont de Lambruisse <u>Intervention mécanisée</u> pour broyage : broyeur forestier ou pelle (1 j)			2300	
	IS 6	Du pont de mourefrey à la confluence	Gestion des iscles (entretien)	Recépage/essartement en amont de St André au droit du camping de l'Issole <u>Intervention mécanisée</u> : broyeur forestier ou pelle (1 j)		2300		
			Gestion des embâcles post crue au travers des Galans et en amont de St André	<u>Intervention mécanisée</u> pour évacuation embâcles : porteur forestier (2 à 3 j)			3900	
Moyen Verdon	MV8 1	Du pont du Roc à l'aval du camp du Verdon	Restauration : gestion de l'isclé en amont de la STEP de Castellane	Essartement à envisager en 2019 <u>Intervention mécanisée</u> : pelle (2 j)			3100	
			Abattage d'arbres sur la Barricade	Démontage des peupliers par une entreprise d'élagage Evacuation/broyage des rémanents par le SIVU	2000			

Tableau n°10 : Estimatif financiers des 5 années de Travaux d'entretien sous bassin Artuby / Jabron 2017 – 2021

Rivière et ses affluents	Tronçon	Commune(s)	Longueur totale (m)	Niveau de priorité	Niveau d'entretien	Type d'intervention	Prix par intervention et par an (euros)					Total par tronçon	Total (euros) par cours d'eau	
							2017	2018	2019	2020	2021			
L'Artuby	Artuby_1	Valderoure	1010	3	1	Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles			1500		6500	56450	
							Recépage sélectif d'aulnes dépérissants			5000				
	Artuby_2-1	Valderoure, Seranon, La Martre	4680	3	1	Travaux d'entretien	Eradication de la Berce du Caucase	500						8150
							Gestion sélective des embâcles			1650				
							Coupe d'arbres déstabilisés en berge			6000				
						Suivi	Prospection de la Berce du Caucase	pm	pm	pm	pm	pm		
							Sensibilisation des riverains sur la Berce du Caucase.	pm		pm		pm		
	Artuby_2-2	Valderoure, Seranon	1250	0	0	Non-intervention					0			
	Artuby_3-1	La Bastide, La Martre	2070	1	1	Travaux d'entretien	Gestion des embâcles			2400		9200		
							Coupes de pins déstabilisés			4800				
							Essartement des atterrissements.			2000				
	Artuby_3-2	La Martre	550	3	1	Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles			1900		9550		
							Coupes sélectives de pins destabilisés.			5400				
							Recépage sélectif d'aulnes dépérissants			2250				
							Elimination des encombrants.			pm				
	Artuby_5-1	La Martre	575	1	1	Travaux d'entretien	Gestion sélective d'embâcles.			400		400		
	Artuby_5-2	La Martre	2675	1	1	Travaux d'entretien	Gestion d'embâcles			400		6400		
							Coupe de pins destabilisés			6000				
	Artuby_7-1a	Bargème, Comps-sur-Artuby	565	3	1	Travaux d'entretien	Gestion des embâcles				400	2900		
							Recépage sélectif des aulnes dépérissants				2500			
Artuby_7-1b	Bargème, Comps-sur-Artuby	1560	1	1	Travaux d'entretien	Gestion des embâcles				150	4150			
						Recépage sélectif des aulnes dépérissants				2500				
						Scarification des atterrissements				1500				
Artuby_7-2a	Comps-sur-Artuby	430	1	1	Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles				300	5050			
						Recépage sélectif des aulnes dépérissants				2150				
						Débroussaillage autour des ouvrages				1000				
						Essartement des atterrissements				1500				
						Ramassage des déchets				100				
Artuby_7-2b	Comps-sur-Artuby	800	3	1	Travaux d'entretien	Recépage sélectif des aulnes dépérissants ou arbres destabilisés.				200	1700			
						Essartement des atterrissements				1500				
Artuby_7-2c	Comps-sur-Artuby	800	1	1	Travaux d'entretien	Gestion des embâcles				150	2450			
						Essartement sur atterrissements				1500				
						Recépage des arbres déstabilisés en berge.				500				
					Travaux de restauration	Plantations				300				
						Non-intervention contrôlée dans le lit et sur la ripisylve installée.								

Rivière et ses affluents	Tronçon	Commune(s)	Longueur totale (m)	Niveau de priorité	Niveau d'entretien	Type d'intervention	Prix par intervention et par an (euros)					Total par tronçon	Total (euros) par cours d'eau	
							2017	2018	2019	2020	2021			
La bruyère												0	29550	
	Bruyere_1-1	La Bastide	1530	3	2	Travaux d'entretien	Arrachage du Buddleia de David.	150						1750
							Gestion d'embâcles		900					
							Débroussaillage léger		500					
							Ramassage des déchets	200						
						Suivi	Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm	pm					
							Veille au maintien des arbustes dans la ripisylve.		pm		pm			
							Sensibilisation des riverains sur l'importance de la ripisylve.		pm		pm			
								pm	pm		pm			
	Bruyere_1-2a	La Bastide, La Roque-Esclapon	930	3	2	Travaux d'entretien	Arrachage manuel de la Balsamine de l'Himalaya	900						2750
							Arrachage du pied de Robinier faux-acacia	50						
							Débroussaillage léger		200					
							Taille en têtard sélective des saules.		300					
						Suivi	Ramassage des déchets.	300						
							Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm	pm					
							Prospection et suivi des sites d'éradication pour le Robinier et la Balsamine.	200	200	200	200	200		
								pm	pm		pm			
	Bruyere_1-2b	La Bastide, La Roque-Esclapon	1600	3	2	Travaux d'entretien	Arrachage manuel de la Balsamine de l'Himalaya	900						13450
							Gestion sélective des embâcles		1800					
							Coupe de pins destabilisés		6000					
							Débroussaillage léger		200					
							Taille en têtard sélective des saules.		400					
							Recépage sélectif des feuillus destabilisés.		2500					
						Suivi	Ramassage des déchets.	150						
							Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm	pm					
							Prospection de nouveaux pieds de Balsamine et suivi des sites d'éradication.	300	300	300	300	300		
								pm	pm		pm			
	Bruyere_2-1a	Bargème, La Roque-Esclapon	1020	3	2	Travaux d'entretien	Arrachage manuel de la Balsamine de l'Himalaya	2000						5000
Gestion sélective des embâcles										2100				
Ramassage des déchets.							150							
Suivi						Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm			pm				
	Prospection de nouveaux pieds de Balsamine et suivi des sites d'éradication.	150	150	150	150	150								
							pm	pm		pm				
Bruyere_2-1b	Bargème	435	0	0	Non-intervention contrôlée						0			
Bruyere_2-2a	Bargème	280	0	0	Non-intervention contrôlée						0			
Bruyere_2-2b	Bargème	570	1	1	Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles				900		3350		
						Coupe de pins si strate arbustive présente.				2400				
						Ramassage des déchets	50							
					Suivi	Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau	pm			pm				
Sensibilisation des riverains : continuité de la ripisylve et qualité des eaux.	pm			pm										

	Tronçon	Commune(s)	Longueur totale (m)	Niveau de priorité	Niveau d'entretien	Type d'intervention	Prix par intervention et par an (euros)					Total par tronçon		
							2017	2018	2019	2020	2021			
	Bruyere_2-2c	Bargème	790	1	1	Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles				300		1300	
							Recépage sélectif des arbres destabilisés				1000			
	Suivi	Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau				pm								
		Sensibilisation des riverains : continuité de la ripisylve et qualité des eaux.				pm								
	Bruyere_2-2d	Bargème	1650	1	0	Travaux d'entretien	Ramassage des déchets	300					300	
							Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau	pm			pm			
Suivi	Sensibilisation des riverains : continuité de la ripisylve et qualité des eaux.	pm			pm									
Font_Picon	La Bastide	500	1	1	Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles				750		950		
						Ramassage des déchets	200							
					Suivi	Sensibilisation des riverains : qualité de la ripisylve et qualité des eaux (déchets).	pm			pm				
Vallon de la Clue	Bargème	500	1	1	Travaux d'entretien	Suppression du seuil en tôle	100					200		
						Ramassage des déchets	100							
					Suivi	Sensibilisation des riverains/agriculteurs : qualité des eaux (pollution).	pm							
Viéras	La Roque-Esclapon	500	1	1	Travaux d'entretien	Taille en têtard sélective des saules.		200				500		
						Ramassage des déchets	300							
					Suivi	Sensibilisation des riverains : continuité de la ripisylve et qualité des eaux (déchets et eutrophisation).	pm	pm						
Le Jabron	Jabron_2-1	La Garde, Chateaufieux, Castellane	1900	0	0		Non-intervention contrôlée						300	
						Suivi	Prospection de la Berce du Caucase.	100	100			100		
	Jabron_2-2a	Castellane, Chateaufieux	1145	3	2	Travaux d'entretien	Coupe de pins destabilisés.		2400			2400	5010	
						Suivi	Prospection de la Berce du Caucase.	70	70			70		
	Jabron_2-2b	Castellane, Chateaufieux, Brenon	905	3	2	Travaux d'entretien	Coupe de pins destabilisés.		2400			2400	4980	
						Suivi	Sensibilisation sur la continuité de ripisylve		pm			pm		
							Prospection de la Berce du Caucase.	60	60			60		
	Jabron_2-2c	Castellane, Chateaufieux, Brenon	950	3	2	Travaux d'entretien	Arrachage de la Berce du Caucase	600					7860	
								Gestion sélective des embâcles		2800				2800
								Recépage sélectif des aulnes dépérissants.		250				
						Suivi	Débroussaillage partiel.		500			500		
							Prospection de la Berce du Caucase et suivi des sites d'éradication.	70	70	100	100	70		
Jabron_3	Castellane, Chateaufieux, Brenon	2455	3	2	Travaux d'entretien	Gestion des embâcles		1900			1900	7500		
	Coupes préventive de pins.				3600									
	Ramassage des déchets	100												
Jabron_4-1	Brenon, Le Bourguet	1650	3	2	Travaux d'entretien	Eradication du Robinier faux-acacia.	50					8650		
							Coupes préventives de pins			2400			2400	
							Gestion sélective des embâcles.			1000			1000	
					Suivi	Ramassage des déchets.	pm							
						Prospection du Robinier faux-acacia (et Berce) et suivi du site d'éradication.	600		600		600			
	Sensibilisation des riverains sur les invasives.	pm		pm			pm							

Tronçon	Commune(s)	Longueur totale (m)	Niveau de priorité	Niveau d'entretien	Type d'intervention	Prix par intervention et par an (euros)					Total par tronçon	
						2017	2018	2019	2020	2021		
Jabron_4-2	La Bourguet, Comps-sur-Artuby	1545	1	2	Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles			1200		1200	11700
						Recépage sélectif des aulnes dépérissants.			2500		2500	
						Arrachage des jeunes pins colonisant les atterrissements.			1000		1000	
					Suivi	Ramassage des déchets.	200					
					Suivi	Prospection du Robinier faux-acacia (et Berce).	700		700		700	
Jabron_5-1	Comps-sur-Artuby	970	3	2	Travaux d'entretien	Eradication du Robinier faux-acacia.	50					11450
						Coupes préventives de pins.			4800		4800	
						Arrachage des jeunes pins colonisant les atterrissements.			200		200	
					Suivi	Prospection du Robinier faux-acacia (et Berce) et suivi du site d'éradication.	400	100	400	100	400	
					Suivi	Sensibilisation des riverains sur les invasives.	pm		pm		pm	
Jabron_5-2	Comps-sur-Artuby	460	1	1	Travaux d'entretien	Recépage sélectif des arbres destabilisés.			200			200
						Non-intervention contrôlée						
Jabron_6-1	Comps-sur-Artuby	940	3	1	Travaux d'entretien	Recépage sélectif des arbres destabilisés.			1500		1500	3000
Jabron_6-2	Trigance, Comps-sur-Artuby	4615	1	2	Travaux d'entretien	Scarification sélective des atterrissements.			2000			17000
						Gestion sélective d'embâcles			7500		7500	
					Suivi	Inciter les propriétaires à reprendre leur enrochement. Projet collaboratif avec les riverains pour la recolonisation de la ripisylve.			pm			
Jabron_6-3	Trigance	885	3	2	Travaux d'entretien	Reprise de peignes n'ayant pas fonctionné.			5000			5600
						Gestion des embâcles	300				300	
Vallon du Bourguet	Le Bourguet	500	1	1	Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles		1650			1650	4500
						Coupe sélective de pins au-dessus d'une strate arbustive de feuillus.					1200	
Vallon du Lavandou	Trigance	500	1	1	Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles			1950			3150
						Coupe sélective de pins destabilisés.			1200			
Gros-Vallon	Trigance	500	0	0		Non-intervention contrôlée						
Vallon de la Croix	Trigance	500	2	2	Travaux d'entretien	Débroussaillage partiel			100			100
						Non-intervention contrôlée						
Lane_1	Andon	2380	0	0	Suivi	Non-intervention contrôlée						0
						Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm			pm		
						Sensibilisation des riverains et agriculteurs sur l'eutrophisation.	pm			pm		
Lane_2	Andon	3960	3	1	Travaux d'entretien	Eradication de la Berce du Caucase	5000	1000	1000	1000	1000	17450
						Gestion sélective des embâcles				4950		
						Recépage sélectif des aulnes dépérissants.				3500		
					Suivi	Prospection de la Berce du Caucase et suivi des sites d'éradication.	pm	pm	pm	pm	pm	
						Sensibilisation des riverains sur la Berce.	pm	pm	pm	pm	pm	
						Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm			pm		
	Sensibilisation sur l'eutrophisation, le piétinement des berges par les bovins et les problèmes de discontinuité de ripisylve.	pm			pm							
Lane_3	Andon, Valderoure	6800	3	1	Travaux d'entretien	Eradication de la Berce du Caucase.	3000	1000	1000	1000	1000	14700
						Gestion sélective des embâcles.				5500		
						Coupe sélective de pins destabilisés.				1200		
						Ramassage des déchets	1000					
					Suivi	Prospection de la Berce du Caucase et suivi des sites d'éradication.	pm	pm	pm	pm	pm	
						Sensibilisation des riverains sur la Berce.	pm			pm		

Tronçon	Commune(s)	Longueur totale (m)	Niveau de priorité	Niveau d'entretien	Type d'intervention	Prix par intervention et par an (euros)					Total par tronçon		
						2017	2018	2019	2020	2021			
					Veille sur la qualité physico-chimique de l'eau.	pm			pm				
					Sensibilisation sur l'eutrophisation, le piétinement des berges par les bovins et les problèmes de discontinuité de ripisylve.	pm			pm				
Lane_4	Valderoure	5220	3	1	Travaux d'entretien	Eradication de la Berce du Caucase.	1500	1000	1000	1000	1000	19725	
					Travaux d'entretien	Eradication du Topinambour.	300						
					Travaux d'entretien	Gestion sélective des embâcles.				1725			
					Travaux d'entretien	Coupe sélective de pins destabilisés.				12000			
					Suivi	Prospection de la Berce du Caucase et suivi des sites d'éradication.	pm	pm	pm	pm	pm		
					Suivi	Suivi du site d'éradication du Topinambour.	pm	50	50	50	50		
					Suivi	Sensibilisation des riverains sur les plantes invasives.	pm	pm	pm	pm	pm		
Rieu_Tort_0-1	Séranon	1770	1	0	Travaux d'entretien	Ramassage des déchets.	200					200	
					Suivi	Veille sur la restauration naturelle de la trame verte.	pm			pm			
					Suivi	Sensibilisation sur l'importance de la ripisylve.	pm			pm			
Rieu_Tort_0-2	Séranon	865	1	1	Travaux d'entretien	Ramassage des déchets.	300					300	
					Suivi	Sensibilisation sur les problèmes de pollution.	pm			pm			
Rieu_Tort_0-3	Séranon	1745	1	1	Travaux d'entretien	Ramassage des déchets.	100					100	
					Suivi	Veille sur la restauration naturelle de la trame verte.	pm			pm			
					Suivi	Sensibilisation sur l'importance de la ripisylve et sur les problèmes de pollution.	pm			pm			
Rieu_Tort_0-4	Séranon	860	0	0	Non-intervention contrôlée								0
Rieu_Tort_0-5	Séranon, La Bastide	2245	1	1	Travaux d'entretien	Coupe sélective de pins pour développement de la strate arbustive de feuillus.				9600		9600	
Rieu_Tort_1	La Bastide	1080	1	0	Suivi	Sensibilisation – Projets collaboratifs : limiter le drainage afin de conserver la zone humide du Plan de Finiels.	pm	pm	pm	pm	pm	0	
Rieu_Tort_2	La Bastide	790	1	1	Travaux d'entretien	Coupe sélective de pins pour développement de la strate arbustive de feuillus.				3600		3600	
					Suivi	Sensibilisation – Projets collaboratifs : limiter le drainage afin de conserver la zone humide du Plan de Finiels.	pm	pm	pm	pm	pm		
					Suivi	Sensibilisation et veille sur la restauration naturelle de la ripisylve.	pm			pm			
Rieu_Tort_3	La Bastide	1140	1	0	Suivi	Sensibilisation – Projets collaboratifs : limiter le drainage afin de conserver la zone humide du Plan de Finiels.	pm	pm	pm	pm	pm	0	
					Suivi	Sensibilisation et veille sur la restauration naturelle de la ripisylve.	pm			pm			
<b>Total par année</b>						<b>21700</b>	<b>32600</b>	<b>77750</b>	<b>69675</b>	<b>40950</b>		<b>242675</b>	
Divers et imprévus : 10 % du coût total.						2170	3260	7775	6967,5	4095		24267,5	
<b>Budget total HT par an</b>						<b>23870</b>	<b>35860</b>	<b>85525</b>	<b>76642,5</b>	<b>45045</b>		<b>266942,5</b>	

**Tableau n°11 : Estimatif financiers des 5 années de Travaux de restauration sous bassin Artuby / Jabron 2017 – 2021**

Tronçon	Communes	Numéro de fiche travaux	Sujet de la fiche travaux	Année (prix en euros ht)					TOTAL TTC
				2017	2018	2019	2020	2021	
Artuby_3-2	La Martre	n°4	ÉROSIONS ET ATERRISSEMENTS				2 400		2880
Artuby_7-2b	Comps-sur-Artuby	n°6	LOUPE D'ÉROSION		6 900				8280
Jabron_2-2b	Castellane	Voir PER 2013-2017	ÉROSION DE BERGE (pose d'une fascine)		20 000				24000
Jabron_2-2c	Castellane	n°10	ÉROSION DE BERGE				4 500		5400
<b>TOTAL PAR ANNEE</b>					<b>26 900</b>		<b>6 900</b>		<b>40560</b>



Tableau n°12 : Estimatifs financiers des 5 années de travaux Parc Naturel Régional du Verdon 2017 - 2021

PROGRAMMATION DE TRAVAUX BAS VERDON 2017 - 2021																		
Rivière	Secteur	Communes	Linéaire de berges (ml)	Restauration	Entretien	2017		2018		2019		2020		2021		Total par secteur	Montant HT	
						R	E	R	E	R	E	R	E	R	E			
Bas Verdon	SBV1	Esparron-sur-Verdon, Quinson, Saint-Julien-le-Montagnier	30000	R2	1000	E0				0					0	0	148800	
	SBV2	Gréoux-les-Bains, Saint-Julien-le-Montagnier	5500	R1	0	E3				15000					15000	30000		
	SBV3	Gréoux-les-Bains	3350	R2	1000	E2				6700					6700	13400		
	SBV4	Gréoux-les-Bains	8000	R3	1000	E2		16000					16000			32000		
	SBV5	Vinon-sur-Verdon	7400	R3	1500	E3		22200					22200			44400		
	SBV6	Vinon-sur-Verdon	4600	R1	0	E2					11500		11500			23000		
	SBV7	Vinon-sur-Verdon, Saint-Paul-les-Durance	5000	R1	0	E0				3000					3000	6000		
Beau rivé	SBR1	Montmeyan	6400	R1	500	E1							3400		3400	10380		
	SBR2	Montmeyan, Régusse	6980	R2	600	E1							6980		6980			
Maurie	SMA1	Saint-Julien-le-Montagnier	13600	R3	1600	E2								13000	13000	25050		
	SMA2	Saint-Julien-le-Montagnier	2850	R1	0	E0								0	0			
	SMA3	Gréoux-les-Bains, Saint-Julien-le-Montagnier, Vinon-sur-Verdon	12050	R2	300	E1							12050		12050			
Colostre	SCO1	Moustiers-Saint-Marie, Saint-Jurs	14100	R1	200	E0	1000	0					0		1000	161640		
	SCO2	Moustiers-Sainte-Marie, Puimoisson, Roumoules	14850	R1	0	E1					14850				14850			
	SCO3	Roumoules, Riez	4750	R2	600	E1	6000	4750						7600	18350			
	SCO4	Riez	3800	R3	1200	E2	18000	5200							23200			
	SCO5	Allemagne-en-Provence, Riez,	13180	R3	5000	E2	15000	11000	15000	11000					52000			
	SCO6	Allemagne-en-Provence, Saint-Martin-de-Brômes	14400	R2	2000	E2			20000	24800					44800			
	SCO7	Saint-Martin-de-Brômes, Gréoux-les-Bains	7440	R1	0	E1								7440	7440			
Mauroue	SMU1	Puimoisson, Riez	7450	R2	300	E1								3000	2700	12900		
	SMU2	Riez	10200	R1	0	E1								7200	7200			
Auvestre	SAU1	Saint-Jurs, Puimoisson	15600	R1	0	E2					18600				18600	79560		
	SAU2	Puimoisson, Riez	10980	R1	0	E2					21960				21960			
	SAU3	Riez	3100	R3	1700	E3				25500	4200			9300	39000			
Coût restauration/entretien par an							40000	59150	35000	60500	25500	71110	0	72130	3000	71940		
Coût Total par an							99150		95500		96610		72130		74940		438330	





**Contacts :**

**Parc naturel régional du Verdon**

Domaine de Valx

04 360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE

M. Jacques ESPITALIER, vice-président en charge de l'eau et des milieux aquatiques

Mme Corinne GUIN, chargée de mission « eau »

M. Guillaume RUIZ, technicien rivière

Tél : 04-92-74-68-00

info@parcduverdon.fr



**SIVU d'entretien des berges du Verdon**

Place de Verdun

04170 SAINT-ANDRE-LES-ALPES

Président : M. François GERIN JEAN, président

M. Thomas GARNIER, technicien rivière

Tél : 04-92-83-99-28

garnier.sivu@orange.fr

